

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 04.10.2021

Date de convocation : 28.09.2021

Conseillers en exercice : 10 **Présents** : 9 - **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-

Pierre PLANCADE, Bernard VIÉ conseillers municipaux.

 $\label{eq:procuration} \textbf{Procuration}: \textbf{Anne-Laurence} \ \textbf{FRULLINI} \ \textbf{\grave{a}} \ \textbf{Omar} \ \textbf{A\"{IT}} \ \textbf{MOUH}.$

La séance est ouverte à 20h45.

Bernard VIÉ est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 19.08.2021, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

I – A examiner :

- 1°) Complément de la délibération n° 31/2021 en date du 19/08/2021 portant sur l'acquisition des parcelles ZU 233, ZU 235, ZU 237 et ZU 240 pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.
- 2°) Projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) Complément de la délibération n° 31/2021 en date du 19/08/2021 portant sur l'acquisition des parcelles ZU 233, ZU 235, ZU 237 et ZU 240 pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

Afin de compléter la délibération n°31/2021 en date du 19/08/2021, il convient de :

- Préciser que les frais d'acte seront à la charge de la commune, y compris les frais de réponse anticipée de la SAFER,
- Indiquer que les peupliers situés sur la parcelle de M. MAUREL seront coupés avant la signature de l'acte authentique et conservés par lui,
- Indiquer que l'accès à la parcelle (ZU-234) de Mme LOISEL sera déplacé aux frais de la commune et que l'accès à la parcelle (ZU-239) de M. MAUREL sera créé aux frais de la commune.
- De préciser que la parcelle cadastrée ZU-136 appartenant à Mme LOISEL fait partie de l'emprise du bassin de rétention et sera acquise par la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité.

2°) Projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a adopté le projet de territoire 2020- 2026 en séance le 7 juillet 2021. Projet décliné en plusieurs étapes :

- Phase 1: janvier 2021: recueil de la parole par l'équipe projet dans les 43 conseils municipaux;
- Phase 2 : février 2021 : animer la mise en commun à l'échelle intercommunale avec des représentants désignés par chaque commune ;
- Phase 3: mars 2021: réaction des conseils municipaux sur les propositions issues de la phase 2;
- Phase 4: avril-mai 2021: synthétisation des points de convergence et de divergences avec formulation d'une proposition de projet;
- Phase 5 : 7 juin 2021 : validation de l'ossature du projet en conférence des Maires ;
- Phase 6 : 29 juin 2021 : validation de la hiérarchisation du plan d'action en conférence des Maires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité.

II - Questions diverses.

1°) Nettoyons la nature

Dimanche 26 septembre 2021 a eu lieu la 24^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la Nature », organisée par E. Leclerc. Le conseil Municipal tient à remercier l'association FJEP, le Conseil Municipal des Jeunes ainsi que les Laurabuciens qui ont nettoyé notre village. Tous les déchets ramassés ont été triés et recyclés.

2°) Colis de Noël locaux

Le Conseil Municipal souhaite cette année offrir à nos aînés des colis en privilégiant au maximum les produits locaux.

3°) Affaire devant le tribunal administratif de Montpellier

La requête en date du 26 février 2021 visant à obtenir l'annulation de la délibération de la commune du 9 octobre 2020 instaurant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune a fait l'objet d'une demande par le requérant de désistement.

4°) Bilan de fréquentation Journées européennes du patrimoine 2021

Cette 38ème édition des **Journées européennes du patrimoine** a permis aux visiteurs de découvrir le Calvaire de Laurabuc ainsi que l'église. Un grand merci l'association de sauvegarde du Calvaire et aux bénévoles pour leur dévouement.

5°) L'Eglise St Pierre St Paul

Une collecte pour mener à bien des travaux d'urgence visant à restaurer la toiture et les façades de l'église paroissiale Saint-Pierre Saint-Paul est lancée avec le soutien de la Fondation du patrimoine.

6°) Travaux en cours

La rénovation énergétique des bâtiments publics : La salle polyvalente, la mairie, la bibliothèque ainsi que les 5 logements locatifs.

La production d'énergie renouvelable : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle polyvalente et la mairie.

7°) Projets

City stade: Prenant en compte le souhait de quelques Laurabuciens, le terrain de tennis va être conservé. L'aménagement d'un terrain est à l'étude afin d'accueillir le City stade. Une demande de subvention sera renouvelée.

Parking: Création de 5 places de stationnement en dessous de l'église.

La Périole : Suite à l'urbanisation des parcelles ZU 227, ZU 228, ZU 229, ZU 230 et ZU 231 à La Périole, la commune a acquis la parcelle ZU 232 à La Périole. L'aménagement d'une aire de retournement sera réalisé afin de sécuriser au mieux l'accès routier notamment entre le chemin Planquefouasse et la Rue de la Poste. L'intégration de places de stationnement est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les Conseillers,